



POUR DES DÉPLACEMENTS ACTIFS ET DU JEU LIBRE SÉCURITAIRES PARTOUT SUR LE TERRITOIRE : PLACE AUX ZONES ACTIVES CITOYENNES !

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Shefford, le 17 juin 2021 – Les municipalités de Roxton Pond, Saint-Alphonse-de-Granby, Sainte-Cécile-de-Milton, Saint-Joachim-de-Shefford, Shefford et Waterloo sont fières d'inaugurer le projet Zone Active Citoyenne (ZAC), des zones de jeu libre ou de déplacement actif sécuritaires aménagées à divers endroits sur leur territoire. Ce projet est le fruit d'une concertation entre ces six municipalités, le CIUSSS-CHUS et la MRC de La Haute-Yamaska.

L'objectif de ces zones est de favoriser la pratique libre et spontanée d'activités physiques et de loisirs pour tous les âges et que celle-ci puisse se faire de façon sécuritaire. Ces zones seront identifiées d'un sceau ZAC, ce qui permettra aux citoyens de les repérer en un coup d'œil.

Le préfet de la MRC de La Haute-Yamaska et maire de Sainte-Cécile-de-Milton, M. Paul Sarrazin, se réjouit de cette initiative novatrice. « Ce sera l'occasion pour tous de découvrir ou de redécouvrir le plaisir d'être actif en se réappropriant la rue à titre d'infrastructure publique. J'espère que les citoyens, peu importe leur âge, y afflueront en grand nombre et qu'ils profiteront de cette occasion pour bouger autrement. »

Les municipalités possèdent un règlement et un code de vie qui encadrent la pratique du jeu libre dans la rue. La Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, pour sa part, proposera du déplacement actif sur son territoire.

Le projet de ZAC a été rendu possible grâce à une contribution financière de 11 000 \$ du programme *Municipalités en action*, une initiative de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de la Montérégie visant à optimiser la coopération intermunicipale, d'un second 10 000 \$ de la part de Loisirs Sports Montérégie via le fonds *En Montérégie, on bouge!* qui servira à couvrir une partie des frais d'installation.

L'ABC des ZAC

Concrètement, des panneaux de signalisation et un marquage au sol permettront aux citoyens d'identifier la zone de jeux libres. Les automobilistes et les usagers des ZAC seront appelés à la fois à cohabiter et à faire preuve de prudence dans ces zones de jeu et de déplacement. Les exemples d'activités physiques qui peuvent se pratiquer dans la rue sont nombreux : le vélo, le patin à roues alignées, la marche, la course à pied, le hockey bottine, les jeux de ballon, la marelle, la corde à sauter, etc. Il n'y a pas de limites aux possibilités, libres à tous de faire preuve de spontanéité et de créativité !

Avec l'appui de :





Chaque municipalité sera porteuse de ce projet sur son territoire respectif et ciblera elle-même les quartiers où des ZAC seront aménagées. Au fil du temps, les ZAC pourraient être bonifiées ou modifiées en fonction des demandes citoyennes, des besoins en loisir ou des réalités municipales.

– 30 –

Source : Tristan Dupuis-Robidoux
Coordonnateur des Loisirs, de la Culture et du Tourisme
Municipalité du Canton de Shefford
450 539-2258, poste 239
robidoux.tristan@cantonshefford.qc.ca